

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023.19
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
.....

Matière : Finances
locales

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
Subventions

OBJET :
**SUBVENTIONS
DE
COMPENSA-
TION POUR
MISE A
DISPOSITION
PAYANTE DE
PERSONNELS
2022**

Séance du Conseil Municipal du Lundi 23 janvier 2023
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,
Jacqueline RATABOUIL, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL,
Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Chantal
BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Préscillia GRANIER,
Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON, Adrien
ROUZAUD,

Formant la majorité des membres en exercice

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 17 JANVIER
2023

AFFICHAGE EN DATE
DU : 17 JANVIER
2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **3 1 JAN. 2023**

Procurations :

Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES Donne procuration à Jacqueline
RATABOUIL,
Philippe GUIRAUD Donne procuration à Philippe GREFFIER,
Jean-François VERONIN-MASSET Donne procuration à Denis
BOUILLEUX,
Brigitte BATIGNE Donne procuration à Hélène GIRAL,
Pierre BARBAUD Donne procuration à Patrick MAUGARD,
Régine SURRE Donne procuration à Bernard GRIMAUD,
Michel RATABOUIL Donne procuration à Sabine CHABERT,
Javier DE LA CASA Donne procuration à Bruno PERLES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Evelyne GUILHEM,
Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,

Absents excusés :

Delphine SANTINI, Audrey GAIANI, Martine LACOMBE,

Secrétaire : Madame Chantal BARTHES

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser une subvention de compensation pour
frais de mise à disposition payante de personnels communaux sur l'exercice clôt 2022 à :

- L'association « Comité d'Organisation Fête du Cassoulet » pour un montant de 9 248 €.
- L'association « Club Nautique » pour un montant de 8 007 €.

Ces subventions seront prélevées sur l'article 6574 du budget Ville 2023.

Après avis de la Commission des Finances en date du 19 janvier 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

AUTORISE le versement d'une subvention de compensation pour frais de mise à disposition payante de personnels communaux aux associations énumérées ci-dessus.

Il est précisé que ces subventions seront prélevées au budget Ville 2023 sur l'article 6574 pour un montant total de 17 255 € et que ces mises à disposition payantes feront l'objet d'un remboursement par les associations, conformément à la réglementation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Mme Sabine CHABERT ne prend pas part au vote.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 23 janvier 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le
31 JAN. 2023
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le
27 JAN. 2023
Par publication le :
31 JAN. 2023
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le

ID : 011-211100763-20230123-DB202319-DE

